



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJETS DE RÈGLEMENT 2018-36 ET 2018-37**

**AVIS** est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 16 juillet dernier, a adopté les projets de règlement suivants :

**2018-36** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 afin d'autoriser la classe d'usage H-e (Trifamiliale isolée) à l'intérieur de la zone 882-Ca et de fixer les normes de lotissement qui lui seront applicables.

Ces dispositions concernent le secteur situé de part et d'autre de la 3<sup>e</sup> Avenue et délimité approximativement par le boul. Tétrault à l'est, la 4<sup>e</sup> avenue au nord-est, la 16<sup>e</sup> Rue à l'ouest et l'avenue LaSalle au sud.

**2018-37** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser l'usage 6344 - *Service d'aménagement paysager ou de déneigement* dans la classe I-a (Commerce de gros et industrie à incidence faible), et de modifier l'article 9.1 établissant les normes relatives aux constructions et usages autorisés en cour avant.

Ces dispositions concernent l'ensemble du territoire de la ville et ont pour objet d'une part de favoriser l'implantation des activités liées à l'aménagement paysager et au déneigement à l'intérieur du parc industriel et, d'autre part, de régulariser la situation dérogatoire des éléments architecturaux des bâtiments implantés très près de la marge avant applicable au terrain, et empiétant dans la cour avant.

Ces projets contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ces projets de règlement le **mardi 7 août 2018, à compter de 20 h**, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ces projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ** à Val-d'Or, le 18 juillet 2018.

  
**LYNDA BERNIER,**  
**Greffière adjointe**